DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

PROCÈS-VERBAL

De la Fête anniversaire de la fondation de la République, célébrée à Paris le 1.er Vendémiaire an 8.

L'AN huitième de la République française, une et indivisible, le premier vendémiaire, en exécution de l'article I.er du titre VI de la loi du 3 brumaire an 4, portant établissement des fêtes nationales, l'anniversaire de la fondation de la République française a été célébré dans la commune de Paris, conformément aux dispositions de la loi du 19 fructidor an 7, concernant le mode de célébration de cette fête, en la présente année, dans la commune où réside le Corps législatif, et au programme arrêté par le ministre de l'intérieur.

Durant les six jours complémentaires de l'an 7, les bibliothèques, les musées avaient été ouverts au public; les ateliers nationaux des Gobelins, de Sévres et autres, avaient étalé aux regards des citoyens les productions intéressantes de leur industrie.

La cour du Palais national des sciences et arts était ornée des plus belles tapisseries françaises : on y avait aussi exposé les fameuses tapisseries du Vatican, faites sur les dessins de *Raphael.*

Au milieu de cette vaste cour s'élevait la statue de l'*Industrie* : elle était entourée de divers trophées et emblèmes relatifs aux arts.

Sur une estrade près de la statue de l'*Industrie,* étaient exposés les modèles des machines dont les auteurs ont

obtenu des prix au jugement de l'institut national et des autres principales sociétés savantes, et les échantillons des objets d'arts et d'industrie qui furent distingués l'année dernière par un jury chargé de leur examen.

Au milieu du salon du Musée central, se distinguaient les ouvrages de sciences ou de littérature dont les auteurs avaient été jugés, par l'institut, dignes d'être proclamés au Champ-de-Mars le jour de la fête de la République.

On y distinguait aussi les productions des beaux-arts dont les auteurs ont mérité le même honneur : elles étaient désignées dans le salon par une inscription et par une branche de laurier.

Le dernier des jours complémentaires, à sept heures du soir, l'artillerie placée dans le jardin du palais national du Directoire exécutif, annonça, par une décharge réitérée, le renouvellement de l'année de l'ère républicaine. Cette salve fut répétée par l'artillerie placée auprès des palais nationaux des Conseils législatifs.

A ce signal, une brillante illumination parut sur les tours et les édifices les plus élevés de Paris; et les accens de la joie publique préludèrent aux plaisirs du lendemain.

A neuf heures, le conservatoire de musique exécuta un concert dans la cour du Palais national des sciences et arts.

Aujourd'hui une nouvelle salve d'artillerie salue l'aurore du premier jour de la huitième année de la République, et invite les citoyens à consacrer, par des jeux civiques, l'époque mémorable où la Convention nationale proclama la République française sur les ruines de la monarchie.

Les citoyens sortent de leurs demeures, et se rendent, avec leurs magistrats, dans les temples décadaires de leurs arrondissemens. Les temples avaient été décorés de symboles et d'emblèmes républicains : leurs voûtes retentissent,



pendant toute la matinée de discours, et de chants patriotiques.

A deux heures après midi, le Directoire exécutif se réunit, en grand costume, au lieu ordinaire de ses séances, pour aller ensuite prendre part à la fête générale préparée au Champ-de-Mars.

Les ministres sont successivement annoncés et introduits; les états-majors de la 17.e division militaire et de la place de Paris viennent aussi se ranger auprès du Directoire.

Le Directoire descend du Palais, accompagné de son cortége ordinaire, et monte dans ses voitures pour se rendre au Champ-de-Mars.

Un concours immense de citoyens de tout sexe s'y était porté à l'avance, et couvrait les vastes talus qui l'environnent.

L'enceinte était occupée par les troupes stationnées dans la 17.e division militaire.

Le Directoire, parvenu à la maison du Champ-de-Mars, est salué par les membres du corps diplomatique, par les juges du tribunal de cassation et les membres des différentes autorités constituées et des établissemens publics, qui y attendaient son arrivée.

Le cortége des autorités et administrations se forme comme dans les fêtes précédentes, et se met en marche, précédé,

1.° Des jeunes gens qui ont obtenu, cette année, des prix dans les écoles centrales et spéciales;

2.° Des artistes dont les ouvrages, exposés au salon, ont été distingués par l'institut national;

3.° Des auteurs dont les productions ont été également distinguées par l'institut;

4.° Des mécaniciens et manufacturiers qui exposèrent, l'année dernière, au Champ-de-Mars, des machines ou des objets d'industrie dont la perfection ou l'utilité fut

constatée par un jury spécial nommé pour les examiner ;

5.° Des laboureurs couronnés par le département de la Seine, à la fête de l'Agriculture.

Devant le Directoire, des groupes de militaires portent deux faisceaux composés de drapeaux tricolor.

Entre ces deux faisceaux, flotte une enseigne sur laquelle on lit ces mots : *Le peuple debout est armé contre les ennemis intérieurs et extérieurs, pour l'intégrité de son territoire et le maintien de sa Constitution.*

Près de l'autel de la patrie s'élève un autel à la Concorde, sur la base duquel on lit l'inscription suivante :

Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois.

En avant de ces deux autels, une colonne érigée à la gloire des héros morts au champ d'honneur en défendant la patrie, appelle la reconnaissance nationale sur ces illustres martyrs de la liberté.

Le Directoire parvenu à l'amphithéâtre, ayant pris séance ainsi que tout le cortége, le conservatoire de musique ouvre la fête par une symphonie.

Pendant ce temps, les douze administrations municipales du canton de Paris, précédées chacune d'un héraut et escortées d'une garde d'honneur, descendent dans le cirque et se rendent vers douze tribunes élevées à des distances égales, en face des talus.

Le conservatoire ayant suspendu ses chants, le président du Directoire se lève et annonce que l'on va proclamer les noms de ceux qui ont bien mérité de la patrie ou par de belles actions, ou par de bons ouvrages.

Par ses ordres, le ministre de l'intérieur se rend à une tribune élevée près de l'autel de la patrie et dit :

« Le Directoire exécutif désigne à la reconnaissance du peuple français, tous les citoyens qui, dans le cours de l'an 7, ont bien mérité de la patrie par leurs belles actions. Je vais proclamer leurs noms.

DÉPARTEMENS.	CITOYENS.	COMMUNES.
AIN	*Benoît Morel*	Rillieux.
	Pollat	Rillieux.
	Molard	Rillieux.
ALPES (Basses-)	*Jean-François Collonys*	Courchon.
ARDÈCHE	*Jean-Pierre Vinard*, conscrit	Champis.
ARDENNES	*Bonne*	Signy.
	La veuve *Sébastien Boulet*	Signy.
	André Genec	Fligny.
	Guillaume Perin, âgé de 8 ans.	Rhetel.
	Citoyenne *Jacquemart*	Francheval.
	Lamotte, juge de paix	Givonne.
AUBE	*Lejeune*	Troyes.
CALVADOS	*Bigot*, capitaine de barque	Lyons.
	François Onfrey	Moyaux.
	Cinq anonymes	Honfleur.
	Les deux frères *Bordeaux*	Villers-Bocage.
CHARENTE	*Louis Hitier*	Manot.
	Philippe Guindon	Des Pins.
CÔTES-DU-NORD	*Yves Legraët*	Maëlcarhaix.
CREUSE	*Guillaume Beauvais*	Benevent.
	Jean-Baptiste Labussiere	Benevent.
	Jean Belingeon	Chambouchard.
	Philippe Lory	La Souterraine.
DORDOGNE	*Jean de Jens*, militaire	Preyssac.
	Jeanne des Ives, sa mère	Preyssac.
	Vincent Grangier	Neuvic.
DYLE (la)	*Pierard*	De l'Eau.
	Joseph Ghesniere	De l'Eau.
DOUBS	*Germain Gourmaud*	Rigney.
EURE-ET-LOIR	*Élie Chaussier*	D'Ouarville.

DÉPARTEMENS.	CITOYENS.	COMMUNES.
FINISTÈRE.......	*Thibout*, fils................	Quimperlé.
FORÊTS (Les)....	*Perret*, militaire de la 2.e compagnie du 1.er bataillon de la 22.e demi-brigade.	
GARD..........	Les Conscrits.............	De Saint-Jean.
GARONNE (Haute-).	*Toulouse*, aubergiste.........	Plaisance.
GIRONDE (la)....	*Laffite*, serg.-maj. des grenadiers, 1.re div., 30.me demi-brigade, 1.er bat.^on, armée de Naples.	Thizac.
	Bonnac fils, commissaire du Directoire exécutif........	Sauveterre.
	Mesuret, pilote............	Royan.
HÉRAULT (l')....	*François Contresti*...........	Serignan.
	Ch. Louguelannes, patron du canal du Midi...........	Beziers.
ISÈRE (l').......	*Louis Baudouin*............	Grenoble.
	Gorgeron, âgé de 17 ans.	
	Jean Capdeville.. } conscrits.. *Augustin Paschal*. }	Vienne.
	Les conscrits..............	De Voreppe.
ILLE-ET-VILAINE..	*Jean Riviere*..............	Plelan.
	René Pomereul... } *Louis Langelier*... } *J. Ch. Tricon*... } ouvriers... *Jean Langelier*... } *Jean Tison*...... }	Fougères.
JURA..........	*Joseph Chevassu-Migni*...... } *Claude Grosgurin*.......... }	Saint-Claude.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Les frères *Perraud*..........	Redon.
	Michel Bernard... } ouvriers... *Jean Calkeaux*... }	Couéron.

DÉPARTEMENS.	CITOYENS.	COMMUNES.
LOIRE..........	Les Mariniers de...........	Roanne.
	Michel Farjeulx...........	Ambierle.
LOIRET.........	*Rigolot*, ingénieur..........	Orléans.
LOT...........	Vingt-six jeunes gens.......	De Figeac.
MAINE-ET-LOIRE..	*Léger.*	
	D'Alifart (citoyenne).......	Montreuil-Bellay.
MEUSE (la)......	*Pierre Brundsaux*, dragon au 1.er régiment en garnison à.	Verdun.
MEUSE-INFÉR....	*Rabier*......... } gendarmes.	Tongres.
	Buart......... } gendarmes.	Tongres.
	Dehayme..................	De Galop.
	Les frères *Clermont*..........	De Waels.
	Trostorf..................	De Waels.
	Vranchen.................	Saint-Trond.
	Aerts....................	Saint-Trond.
MONT-BLANC....	Trente-deux armuriers de la 1.re escouade...........	Chambéri.
MONT-TONNERRE.	*Duroy*, lieutenant au 1.er bataillon de la 1.re demi-brigade d'infanterie légère.	
MORBIHAN......	*Desroches*, âgé de 14 ans.	
	Joseph l'Épine............	Lorient.
	James Vail.	
MOSELLE........	*Nicolas Royer*............	Gorze.
	Jean Luthe...............	Remling.
NIÈVRE........	*Barjon*..................	Nevers.
	Coumiot (citoyenne)........	Nevers.
NORD..........	Les frères *Tellier*..........	Dunkerque.
OISE (l')........	*Claude Gauzer*, âgé de 14 ans, de l'école nationale de......	Liancourt.
	André Lefevre, âgé de 10 ans.	Charençon.
	Vacelet, gendarme.........	Mouchy-Humières.

DÉPARTEMENS.	CITOYENS.	COMMUNES.
OURTHE (l')	*Rousseau* père	Fraiture.
	Guillaume Peters	Verviers.
PAS-DE-CALAIS	*J. B. Lefranc*	Hesdin.
	Lievin Rinaudin	
	Phil. Lacouture	Arras.
	Augustin Dieppe.	
RHIN (Haut-)	*Jean Sommer*, anabaptiste	Valdieu.
	F. Jh. Christen, agent municipal	Balschwiller.
RHIN (Bas-)	Les Citoyens de	Erstein.
SEINE (la)	Les frères *Condamina*	Paris.
	J. M. B.d Venteclay	Passy.
	J. L. Boudin	
	Basset	Choisy.
	Demoncin. *Raynal*... *Dommage*. grenadiers à cheval du Directoire exécutif.	
	Ouriez, grenadier de la 20.e demi-brigade de ligne.	
	André Locquet, âgé de 8 ans	Paris.
SEINE-INFÉRIEURE.	*Thomas Martin*	Dernetal.
	Les *Gaquerel*, père et mère	Cany.
	Les frères *Chevalier*	Havre.
	Louis Fausset, grenadier au 3.e bataillon de la 7.e demi-brigade.	
SEINE-ET-MARNE.	*J. L. Gascoin*, âgé de 15 ans	Moret.
SEINE-ET-OISE	*Letort*, gendarme.	
	J. Andrejean	Meulan.
	François Moisy	
SÈVRES (Deux-)	*Puchaud*, gendarme	Ayrvault.
SOMME (la)	*Louis Darde*, militaire	Montreuil-sur-mer.

DÉPARTEMENS.	CITOYENS.	COMMUNES.
TARN..........	Second détachement des Conscrits, conduit par le C.en *Lasallesse.*	
VAR...........	Les Capitaines des bâtimens de cabotage.................	Saint-Tropez.
	400 Conscrits du département de l'Aude...............	Cannes.
VENDÉE........	Les C.nes *Rose Renaudineau.*	
	Victoire Bonnave.	
	Émilie Caroleau............	Chalans.
	Legeay....................	Beauvoir.
YONNE.........	*Michel Paté*, garde forestier..	Arces.

Gendarmes et Conscrits du département de Maine-et-Loire............................ Suet.

Bellevue, sergent de carabiniers......	17.e demi-brig. infant. légère; *armée d'Italie*..........	Verceille.
Cabagne, chasseur..		
Martinot, caporal..	24.e demi-brig. infant. légère; *idem*................	
Vezé, idem.......		
Medrot, grenadier..		
Duchat, idem.....		
Michel, fusilier....		

Jean-Claude Potard, militaire............... Brest.

François Mauglars, capitaine du dugger *l'Étoile du Nord*.......................... Bordeaux.

Pouppeville, commandant le corsaire *la Rancune*.. Cherbourg.

Claude Kernenséré, quartier-maître........... Brest.

René Rosse, officier marin................. Rennes.

Jean-François-Adrien Prevost, aide-timonnier, embarqué sur *le Pilade*.................. Havre.

Robin et *Carpentier*, maître et aide canonnier.... *Idem.*

Edmond Richer, commandant *la Baïonnaise*, et *Joseph-Marie Richard*, mousse sur ladite corvette. Rochefort.

Citoyens.	Communes.
Cusin aîné, l'un des prud'hommes des pêcheurs, et son frère, patron-pêcheur..............	La Ciotat.
Bompard, chef de division, commandant le vaisseau *le Hoche*........................	*Plymouth.*
Les *Marins* composant l'équipage de la corvette de la République *la Badine*..................	Toulon.
Bédisque, quartier-maître de Belle-île-en-mer....	Lorient.
Maurice Delille, aspirant de marine..........	Toulon.
Corset, capitaine caboteur.................	Havre.
Duchemin le jeune et *Dasulva*, patrons........	*Idem.*

» Honneur aux vertus sociales! puisse leur culte bienfaisant s'étendre et s'agrandir avec les destinées de la République ».

Le président du Directoire charge le président de l'institut de proclamer les bons ouvrages.

Celui-ci monte à la tribune, et lit ce qui suit:

Ouvrages de sciences, de littératures et de beaux-arts, qui ont été distingués par l'institut national des sciences et arts.

Nota. L'Institut national a déclaré qu'il ne proposerait point de proclamer des noms pris parmi ceux de ses membres tant résidens que non-résidens, soit parce qu'étant juge, il ne croit pas devoir prononcer sur le mérite des ouvrages que ses membres ont livrés au public, soit parce qu'il rend chaque année publiquement au Corps législatif compte de ses travaux.

SCIENCES

MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Le C.en Kramp, professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département de la Roër, à Cologne,

auteur d'un ouvrage intitulé : *Analyse des réfractions astronomiques et terrestres.*

Le C.en HENRI FOUQUET, professeur à l'école de médecine de Montpellier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Observations sur la constitution des six premiers mois de l'an 5, à Montpellier, et sur les principales maladies qui ont régné pendant ce semestre dans cette commune et aux environs.*

Le C.en PAJOT DESCHARMES, auteur d'un procédé pour *souder ; laminer, décolorer et débouillonner les glaces.*

SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES.

L'Institut national n'a indiqué aucun ouvrage de morale ni de politique.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE.

Le C.en SYLVESTRE SACY, département de la Seine. Il a donné, sous le titre de *Notices de Manuscrits*, publiées à l'imprimerie de la République (tome IV), des *Mémoires sur l'Histoire et la Littérature orientales.* Dans le plus grand nombre il a analysé des monumens précieux de l'histoire trop peu connue du *Yemen* et d'autres contrées de l'Arabie. Un mémoire particulier traite des manuscrits arabico-espagnols, remarquables par l'usage qu'on y a fait des caractères arabes, pour écrire des discours composés en langue espagnole.

PEINTURE.

Le C.en HENNEQUIN *(Phil. Aug.)*, de Lyon, élève de *David*, auteur du tableau allégorique représentant *le Triomphe du Peuple français au 10 Août*, exposé au salon du Muséum, sous le n.° 156.

SCULPTURE.

Le C.en FOUCOU *(J. J.)* de Riez, département des Basses-Alpes, élève de *Caffieri*, auteur de la statue de marbre de *Duguesclin*, exposée au Muséum sous le n.° 422.

MUSIQUE ET DÉCLAMATION.

Le C.en DALEYRAC, du département de la Haute-Garonne, auteur de la musique de deux opéra, intitulés:

Le Château de Montenero.

Les Deux Prisonniers.

Alors le conservatoire de musique chante l'hymne sur la fondation de la République.

Un pavillon tricolor agité au sommet de l'amphithéâtre, commande le silence. Le Directoire exécutif se lève, et son président prononce le discours suivant :

CITOYENS,

« NOUS célébrons l'inauguration du premier, du plus grand jour de la France républicaine. Les bastilles, en s'écroulant devant la nation levée toute entière pour briser ses fers, ont manifesté son courage. Les canons du 10 août ont fait éclater sa puissance ; mais c'est le 22 septembre que la majesté du peuple a été reconnue, que sa souveraineté a été proclamée.

» Ce jour est votre fête, hommes énergiques, qui les premiers avez levé l'étendard national, et marché aux cris répétés de *vivre libres ou mourir.*

» Ce jour est votre fête, patriotes de la première assemblée du peuple, qui, en anéantissant les distinctions insolentes du régime féodal, avez réveillé la fierté de l'homme libre, et publié la sainte égalité des droits.

» Ce jour est votre fête, législateurs courageux, qui avez reconquis la puissance nationale, abandonnée à un roi parjure, sans consulter le vœu des Français ; qui, fidèles à votre mandat, en avez prévenu l'expiration, l'avez généreusement abdiqué, pour ressaisir la nation entière de tous ses droits.

» Ce jour est votre fête, membres de cette Convention célèbre dont la calomnie veut buriner les erreurs, et dont le génie de la France réclame l'histoire.

» Ce jour est votre fête, amis constans de la liberté, intrépides défenseurs du pacte social qui nous la garantit. En un mot, ce jour est la fête de tous les bons français.

» Cette commémoration de la fête de la République, si souvent célébrée au milieu des chants de la victoire et de l'alégresse, reçoit un caractère plus sévère, mais non moins touchant, des circonstances qui l'environnent. Quels peuples sur la terre ont pu se flatter de fixer la fortune ! et l'adversité leur est peut-être nécessaire pour leur rendre cette énergie créatrice de tout ce qui est grand et sublime ; cette sagesse conservatrice de tout ce qui est utile et bon. Les Républiques s'usent et s'éteignent quelquefois dans la mollesse et les prospérités ; c'est dans la mauvaise fortune qu'elles se retrempent et se fortifient.

» Que des esclaves prennent quelques triomphes éphémères achetés par les trahisons, pour le gage de destinées constamment prospères ; une glorieuse expérience vous a appris que c'est dans les revers, au sein même des orages d'une nation libre, que se prépare la foudre qui doit écraser ses ennemis.

» Français, rappelez-vous comment, il y a sept années, une cour perfide appelait les hordes étrangères au sein de la France ; comment toutes vos places étaient livrées, et une portion considérable de votre territoire envahie. Le canon du 10 août gronde ; la République est proclamée, pour ainsi dire, en présence du roi qu'elle précipite de son trône, et sous les yeux des puissances accourues pour s'en partager les débris : au même moment, deux cent mille braves se lèvent. Nouveaux dans l'art des combats, ils vont se mesurer avec de vieilles armées accoutumées à vaincre ; et ces bandes aguerries tombent ou s'enfuient devant des mains novices, que dirigent des cœurs enflammés de l'amour de la patrie.

» De quelles victoires ont été suivis ces premiers succès !.... quels jours de gloire ont succédé à ces premiers jours de triomphe !

» Peuple non moins admirable au champ d'honneur, lorsque tu domptes des puissances ennemies, que par ta patience à supporter tous les besoins, à lutter contre tous les fléaux, à te défendre contre toutes les factions, à quelque profondeur des siècles que parvienne ton histoire, elle sera lue avec attendrissement par tout ce qui porte une ame élevée, un cœur sensible ; et la postérité reconnaissante te conservera le titre que t'ont décerné les nations dont tu avais brisé les fers. Ta

grandeur, tes vertus, ton dévouement, tes sacrifices, sont à toi : tes fautes, tes erreurs ne t'appartiennent pas; elles sont l'ouvrage, elles sont le crime de l'étranger.

» Qu'il est beau d'être Français, de faire partie d'un peuple souverain qui a si solennellement proclamé les droits de l'homme; qui ne connaît d'autre noblesse que la vertu, d'autres priviléges que la gloire, d'autre politique que sa loyauté et son courage, d'autres législateurs, d'autres magistrats que ceux qu'il tire de son propre sein, et qui sait s'honorer lui-même en respectant son propre ouvrage!

» Ce grand peuple ne cherche point à bouleverser le monde. Fidèle à la paix envers les puissances neutres, à l'amitié envers les puissances alliées, quelle que soit la forme de leur gouvernement, il ne sera terrible qu'envers ses ennemis.

» Une Constitution, fondée sur la raison, sur la justice, est indestructible comme elles. Semblable à un fer ardent, qui se consolide sous les coups qu'on lui porte, et qui couvre d'étincelles brûlantes ceux qui le frappent, la République se fortifiera par les attaques mêmes de ses ennemis, et elle les dévorera des feux qu'ils feront jaillir de son sein.

» Les forces de la République sont dans la réunion des républicains. S'il y a du péril, il n'est pas dans le nombre de ses ennemis, mais dans les passions qui divisent ses amis; il n'est pas à nos frontières, mais au milieu de nous.

» Averti de son impuissance par toutes ses tentatives infructueuses, c'est sur de nouveaux élémens que le royalisme établit aujourd'hui ses affreux calculs. Il invente des fables absurdes, fait circuler des suppositions criminelles, imaginées pour exaspérer les esprits, constituer des partis, relever des factions, et écarter tous les cœurs du Gouvernement constitutionnel. Il sème les défiances, broie des poisons, prépare des divisions pour nous frapper plus sûrement de ses poignards. Il se propose d'armer les uns contre les autres, tous les républicains qu'il veut perdre; et, lorsqu'il croit avoir mis les armes à la main de ceux qu'il égare, il vient dénoncer son propre ouvrage aux magistrats qu'il calomnie.

» Citoyens, reconnaissez dans ces horribles machinations, l'ouvrage de l'Anglais, l'esprit infernal de l'odieux Gouvernement qui veut toujours nous agiter de ses fureurs, nous déchirer de nos propres mains.

» Repoussons les torches incendiaires dont on voudrait embraser la République; mais conservons le feu sacré dont nos cœurs doivent brûler pour elle. Dans tous les combats contre le royalisme, vous avez vu, vous verrez vos magistrats sur

la brèche avec vous. Rejetez avec un mépris égal, et la calomnie qui veut nous désunir, et la séduction qui veut vous captiver.

» Vous envisagez sans doute avec le dédain d'une fierté républicaine, ce fantôme de roi qui, du fond des cours, où il cache sa rage impuissante, prétend vous flétrir de ses pardons. Le pardon de vouloir être libre !.... Mais, voyez à Naples comment les rois pardonnent; voyez, dans l'histoire anglaise, le cours sanglant de trente années de supplices, suffire à peine à l'expiation de la punition d'un roi.

» Qu'avons-nous besoin de chercher dans les temps éloignés et sur des terres étrangères, des exemples qui sont dans notre histoire et sous nos propres yeux ! Plus de quarante mille républicains ont été lâchement égorgés dans l'intérieur par les satellites des rois. Que les crimes des valets vous aprennent ce que feraient les maîtres !

» O vous qui calomniez la République, qui feignez de douter encore de la solidité des bases sur lesquelles elle repose, jugez de sa grandeur et de sa puissance, par tous les moyens, par toutes les forces qu'emploient ses ennemis coalisés contre elle ! Depuis huit ans une moitié de l'Europe est en mouvement pour la détruire; et ce n'est point sur les brutales fureurs des hordes septentrionales que la coalition compte aujourd'hui; elle sent que le sol français, qui n'est pas souillé de leur présence, s'ouvrirait sous leurs pas s'ils osaient y entrer.

» Barbares, que les forêts de la Moscovie vomissent auprès de nos frontières, vous ne retournerez pas aux lieux qui vous virent naître. Ce n'est pas dans la Batavie seulement que les soldats de la liberté vous feront mordre la poussière : la destinée qui plaça votre berceau dans les antres du Nord, a marqué votre tombe sur le sol des Républiques que vous avez profané.

» Jeunes conscrits, la patrie, en proclamant avec orgueil vos noms, proclame ses plus chères espérances. C'est à vos jeunes courages que la nature a confié la défense des objets de votre tendresse, et la loi vous appelle aux frontières pour les protéger contre leurs ennemis. Tel d'entre vous est inconnu dans les rangs, qui, destiné à remplacer les héros que nous avons perdus, doit remplir le monde de sa gloire. Ah ! songez que ce sont les derniers efforts de la coalition que vous avez à combattre, et que si vos frères d'armes ont eu l'honneur de voler les premiers à la défense de la patrie, l'honneur non moins insigne de terminer cette guerre impie vous est réservé.

» Oui, c'est vous qui donnerez la paix à l'Europe, le repos et le bonheur à votre pays. Vos phalanges réunies pour combattre

l'ennemi extérieur, sont le gage de la réunion qui va s'opérer entre tous les républicains. La loi n'aura pas voulu en vain que la fête de la fondation de la République soit aussi celle de la Concorde. Quand nous allons nous serrer pour combattre l'ennemi commun, quel est celui qui voudrait sortir des rangs, se séparer du faisceau républicain ! Marchons vers l'autel de la Concorde : c'est là que nous devons porter le dernier coup à tous les ennemis de la République. »

En cet endroit de son discours, souvent interrompu par des applaudissemens universels, le président du Directoire, accompagné de ses collègues, du secrétaire général et des ministres, descend vers l'autel élevé à la Concorde, et lui adresse l'invocation suivante :

[Devant l'autel de la Concorde.]

« CONCORDE, divinité tutélaire des peuples libres, c'est en s'armant de toute ta force que les Français ont brisé leurs fers ; c'est devant toi, et par toi, qu'aujourd'hui le *peuple debout est armé contre les ennemis extérieurs et intérieurs, pour l'intégrité de son territoire et le maintien de sa Constitution.* Dans tes bras s'est formé le faisceau républicain, que le royalisme s'efforce de diviser parce qu'il ne peut le rompre. Ah ! préserve-le des atteintes que les ennemis de la République voudraient lui porter ; sauve la République elle-même, en réunissant tous ses amis. Ton autel, que jamais le sang n'a rougi, ne reçoit, n'exige que des sacrifices dignes des attributs de ton culte : tu veux qu'on s'en approche, non pour le couvrir des richesses de la terre, des chefs-d'œuvre des arts, mais pour y déposer le fardeau de tous les douloureux souvenirs ; pour y sacrifier les ressentimens, les haines, toutes les passions capables d'énerver la force du Gouvernement républicain, de troubler la tranquillité, de compromettre la sûreté, le bonheur du peuple. Eh ! quel est l'ami de la liberté qui, au moment où elle est attaquée par tous les efforts réunis de ses ennemis coalisés, refuserait de se lier à ceux qui sont chargés de la défendre, et qui jurent de la maintenir ! Quel est le citoyen français qui voudrait s'éloigner de ton enceinte sacrée, lorsqu'il ne lui reste que le choix ou d'embrasser ton autel, ou de servir de marche-pied à un trône teint du sang de tous les républicains !

» Dis à ceux qui ont souffert dans le cours sanglant des réactions, pour la cause sacrée de la liberté, de bannir entièrement de leur cœur les défiances nourries par de lâches trahisons,

par d'injustes persécutions qui ne renaîtront jamais ; dis-leur, dis à tous les Français que les membres du Directoire exécutif mourront mille fois plutôt que de transiger avec leurs devoirs et leurs sermens ; que, forts de leur inaltérable union avec le Corps législatif, pleins du même courage, animés d'un égal dévouement, il n'est point d'obstacles qui puissent les arrêter, point de dangers qu'ils ne bravent, point d'ennemis qu'ils ne combattent pour le triomphe de la République.

» Rassure aussi ceux qu'on effraie du retour d'un régime que tous les Français ont également en horreur, et qui les a également tous frappés : calme leurs imaginations inquiètes ; fais briller à leurs yeux ces paroles consolantes sorties de ton sanctuaire :

Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois.

» O divinité si chère aux grandes ames, auguste sœur de la Liberté, veille sur ses autels ; régularise son culte, ne donne à tous ses amis, à tous ses enfans, qu'une même pensée, qu'un même accent, qu'une même volonté. S'il était possible que les Français fussent sourds à ta voix, s'il arrivait que tes temples fussent désertés par eux, et que des passions particulières pussent jamais prévaloir sur l'intérêt commun, ne nous rends pas témoins de ce douloureux spectacle ; ne nous laisse pas survivre à ce comble des maux de la patrie ; accorde-nous la mort plutôt que des jours empoisonnés par les divisions de ce peuple généreux. Mais non : l'enthousiasme de la vertu va remplir tous les cœurs, l'amour de la patrie va réchauffer toutes les ames ; et les Français réunis seront encore l'effroi de leurs ennemis, feront encore l'étonnement et l'admiration de l'Europe. »

Vive la République !

Pendant cette invocation, tous les citoyens placés sur l'amphithéâtre, tous ceux qui bordent les talus, et auxquels les divers discours et proclamations sont répétés par les présidens des administrations municipales, du haut des tribunes élevées dans la circonférence de l'enceinte, les yeux mouillés de larmes d'attendrissement, abjurent les funestes dissentions que le perfide étranger a su trop long-temps susciter parmi nous ; et confondant tous leurs sentimens dans le seul amour de la patrie, vouent à l'exécration des siècles les traîtres qui tenteraient à l'avenir de les désunir.

Le Directoire exécutif et ses ministres se portant vers l'autel de la patrie, sur lequel repose le livre de la Constitution, environnent l'autel, et étendent la main sur la charte sacrée de nos droits ; le président du Directoire prononce le serment civique fixé par la loi du 12 thermidor dernier, en ces termes :

[Devant l'autel de la patrie.]

« JE JURE fidélité à la République et à la Constitution de » l'an trois ; je jure de m'opposer de tout mon pouvoir au réta- » blissement de la royauté en France, et à celui de toute espèce » de tyrannie. »

Ce serment est répété simultanément et avec un égal enthousiasme par tous les fonctionnaires publics, et tous les citoyens qui couvrent les vastes talus du Champ-de-Mars ; tous, la main tendue et les yeux fixés vers le ciel, prennent à témoin l'auteur de la nature de la sincérité de ce serment auguste.

Les troupes stationnées dans l'enceinte le répètent en même temps d'une voix forte et terrible, en élevant les chapeaux au bout des baïonnettes ; et l'artillerie y répond par une salve générale.

Le Directoire exécutif étant remonté sur l'amphithéâtre, son président charge le ministre des finances d'aller proclamer à la tribune les noms des départemens où l'emprunt est payé avec le plus d'exactitude et de zèle.

Le ministre se rend à la tribune et dit :

« LA LOI a placé dans le rang des premiers devoirs des citoyens aisés, l'obligation de contribuer à l'emprunt ouvert le 19 thermidor ; elle veut, dans cette solennité, appeler l'attention de toute la nation sur l'empressement et l'exactitude des départemens et des citoyens à remplir ce devoir.

» Les administrations centrales qui ont terminé, les premières, les tableaux des contribuables et de leur cotisation, sont celles :

De la Vienne,
De la Lozère,

De la Haute-Vienne,
Des Pyrénées-Orientales,
Du Nord,
De la Haute-Marne,
Et de la Creuse.

» Les départemens où le recouvrement est le plus avancé, sont ceux
Du Nord,
Du Bas-Rhin,
De la Haute-Vienne.

» L'administration centrale de la Seine, entravée par le retard des recouvremens, franchit les obstacles, et assure par son crédit personnel l'habillement des conscrits.

» Secourir la patrie, offrir les sacrifices qu'elle demande, obéir à ses lois, c'est le caractère distinctif de tous les républicains ».

Le ministre de la guerre, succédant dans la tribune au ministre des finances, appelle à son tour la reconnaissance publique sur les administrations et les militaires qui, pendant l'an 7, ont bien mérité de la patrie, et dit:

CITOYENS,

« DANS ce jour auguste, mes fonctions m'imposent un devoir bien doux à remplir, celui de proclamer la reconnaissance nationale envers les glorieux soutiens de la République.

» Supérieures à la fortune, ses braves armées ont déployé une constance héroïque dans l'intérieur; des citoyens ignorant l'art des combats, ont terrassé le royalisme et rivalisé d'audace avec des troupes aguerries par l'expérience des hasards de la guerre.

» Le midi de la France allait être embrasé d'un feu séditieux; une révolte terrible venait d'éclater: les républicains courent aux armes; un instant les rallie et les organise en colonnes victorieuses.

» Parmi les autorités constituées dont l'énergie a contribué à ce glorieux succès, on doit distinguer

» L'administration centrale de la Haute-Garonne et l'administration municipale de Toulouse;

» Les administrations centrales du Tarn, de l'Aude, de l'Arriége, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot, et de Lot-et-Garonne.

» Les braves gardes nationales et les colonnes mobiles de

ces départemens ont aussi des droits à la reconnaissance publique, ainsi que

» Le général *Commes*, commandant par *interim* la 10.[e] division militaire ;

» Le général *Aubugeois*, commandant à Toulouse ;

» Les adjudans-généraux *Barbot*, *Chaussey*, *Vicose*, *Cayla*, *Petit-Pressigny* et *Barthier ;*

» Les chefs de brigade *Leza*, *Serugue*, *Maret ;*

» La 10.[e] division de gendarmerie, et *Lafarge*, chef du 18.[e] escadron de gendarmerie ;

» Les chefs de bataillon *Albert* et *Eymard :*

» Le C.[en] *Ricard*, capitaine, aide-de-camp du général *Commes ;*

» Les capitaines *Jaubert*, *Loup*, *Caillaud* et *Masseing ;*

» Le C.[en] *Frère*, adjudant de place à Paris, alors en congé dans les départemens du midi ;

» Le C.[en] *Sabatier*, ex-adjoint aux adjudans généraux ;

» Les citoyens de la commune de Gimont, département du Gers.

» Enfin parmi les traits nombreux d'héroïsme qui, dans ces événemens, ont honoré la cause républicaine, il en est que je ne dois pas passer sous silence.

» Deux citoyens du canton de Mazières (département de l'Arriége), les C.[ens] *Chamayon* et *Cordier*, par l'effet d'une imprudente ardeur, furent enveloppés par les rebelles : sommés de crier *vive le roi*, ils pouvaient conserver la vie à ce prix ; ils préférèrent la mort, et ils furent massacrés.

» Je dois aussi faire connaître à la République les noms des départemens qui ont déployé le plus grand empressement à concourir à la prompte organisation des bataillons auxiliaires. Tous, il est vrai, sont animés du même zèle et du même dévouement ; mais il en est qui se sont distingués par de plus puissans efforts et des succès plus marqués ; de ce nombre sont,

» Les départemens de la Meuse, de la Meurthe, des Ardennes, de la Côte-d'Or, de Saone-et-Loire, de l'Ain, de l'Aube, du Bas-Rhin, du Cher, de la Corrèze, du Gard, de la Haute-Marne, du Haut-Rhin, de la Marne, du Mont-Terrible, de la Moselle, des Pyrénées-Orientales, de Seine-et-Marne, du Var, des Vosges, de la Dordogne, du Doubs, de l'Hérault, de la Seine, et de la Seine-Inférieure.

» Déjà le premier bataillon auxiliaire de la Meuse a été mis en marche le 1.[er] fructidor ; celui de la Meurthe est parti quelques jours après, et son ardeur ne lui a pas permis d'attendre le

complément de son habillement. Les bataillons auxiliaires de la Côte-d'Or, de Saone-et-Loire, de la Moselle, de la Marne, de la Corrèze, des Ardennes, de l'Hérault, et autres, partiront incessamment; et leur exemple sera suivi de près dans la majorité des départemens.

» Il me reste à parler des jeunes conscrits qui ont combattu dans les rangs des vieux défenseurs de la liberté. Ils n'ont pas démenti le sang français; et les gages certains qu'ils ont déjà donnés à la République, justifient les espérances qu'elle a fondées sur eux.

» Le 20 prairial, l'ennemi attaqua avec des forces supérieures la position de l'armée du Danube, en avant de Bremgarten: après la plus vigoureuse résistance, nos postes furent obligés de se replier; l'ennemi s'empara du village d'Asbis-Rieden, et gagnait déjà la hauteur qui le couvre, lorsque le 3.e bataillon de la 106.e demi-brigade, presque toute composée de conscrits, reçut l'ordre de marcher. Ce bataillon se précipita sur l'ennemi au pas de charge: en un instant il fit changer la face du combat; l'ennemi fut renversé sur tous les points, et nos positions reprises.

» Le 7 thermidor, une bande de brigands menaçait les communes de Fougères, de la Barouge et le Roux. La force armée se rassemble pour les poursuivre: les conscrits de ces cantons demandent avec instance à être admis dans les rangs républicains; pas un ne veut rester en arrière: ils marchent; les brigands sont atteints et exterminés.

» Le 16 fructidor, une colonne mobile du département de de Maine-et-Loire, composée en grande partie de conscrits, atteint une horde nombreuse de brigands royaux, entre la commune de Verne et la forêt de Lys. La supériorité du nombre n'étonne pas les républicains; tous marchent avec une égale ardeur sur les brigands, les battent, les dispersent, et leur font éprouver une perte considérable.

» Le 19 fructidor, une bande de brigands fit une incursion sur les communes de Saint-Christophe et de Neuvy, département d'Indre-et-Loire; le général divisionnaire fit former aussitôt un détachement de trois cents hommes pour aller à sa poursuite. Cent conscrits furent pris dans le dépôt de Tours, pour faire partie du détachement; mais le choix en fut difficile: tous voulaient être préférés, et demandaient à grands cris des armes pour voler au combat. Cette ardeur ne se démentit pas en présence de l'ennemi: en effet, malgré sa position favorable à Neuvy, les républicains enlevèrent ce poste à la baïonnette, et dispersèrent les brigands.

» Mais si les conscrits ont montré dans diverses occasions ce courage impétueux, premier caractère des soldats de la

liberté, ils ont encore donné des preuves non moins admirables d'une valeur froide et d'une attitude ferme dans l'insuccès.

» Sur la fin de prairial, trois cents brigands firent une irruption dans la commune d'Auverne. C'était un jour de foire; et ils annoncèrent leur arrivée par une décharge de mousqueterie sur le peuple qui s'y trouvait rassemblé. Vingt-cinq conscrits étaient la seule force armée qui se trouvât alors dans cette commune. Les brigands attaquent le détachement qui s'était retranché dans le cimetière. Vingt-cinq républicains font une longue résistance contre trois cents brigands; ils aiment mieux mourir que de se rendre: mais enfin, accablé par le nombre, ce détachement effectua sa retraite et se replia en ordre sur Château-Briant.

» Braves conscrits, voilà vos premiers droits à la gloire immortelle qui vous est promise; voilà les gages de l'héroïsme qui vous accompagnera dans les rangs de vos frères d'armes. La victoire vient de leur sourire sur les rives bataves; des palmes chères à la liberté vous attendent avec eux sur les bords du Texel, du Rhin et de la Méditerranée. »

Le ministre de la guerre descend de la tribune, et donne ordre aux bataillons de concrits de s'avancer vers l'autel de la patrie.

A sa voix, une mâle et nombreuse jeunesse que l'appel de la patrie a réunie sous ses drapeaux, se forme en colonne, et se présente à l'entrée de l'enceinte. Des acclamations bruyantes s'élèvent de toutes parts, et saluent l'espoir de la patrie. Chacun des spectateurs cherche avidement à reconnaître, dans cette pépinière de héros, ou son fils ou son ami; on se plaît à voir la fierté de leur démarche, et une ardeur militaire éclater dans leurs traits, que les combats n'ont pas encore rembrunis. Déjà leurs brillantes destinées se déroulent aux regards enchantés: on croit les voir s'élancer dans la carrière de la gloire; on compte leurs victoires, on assiste à leurs triomphes; et les yeux se mouillent des larmes de la gratitude et de l'admiration.

Le conservatoire, répondant à l'émotion générale, entonne, avec transport, le chant du départ: *La victoire en chantant nous ouvre la barrière*, &c. &c. Cette inspiration complète l'enthousiasme et achève d'électriser les cœurs;

les acclamations, les applaudissemens redoublent et se prolongent; un seule sentiment anime les jeunes disciples de Mars; guerriers, citoyens, magistrats, tous répètent en chœur et avec une chaleur égale, la reprise du chant du départ : *La République nous appelle, sachons vaincre* &c.

Les conscrits s'étant formés en ligne au-devant de la statue de la Liberté, le président du Directoire leur adresse ces paroles :

BRAVE JEUNESSE,

« RECEVEZ l'étendard dont la patrie honore votre courage. Porté par vous, il se retrouvera toujours au chemin de la gloire. Un don semblable électrisa les braves que vous allez rejoindre : ils sont Français, et vous êtes leurs frères ; la palme de l'honneur est inséparable de leur exemple. Allez imiter l'un et partager l'autre. Le nom de *Conscrits* a plus d'une fois déjà semé la terreur parmi les rangs ennemis ; achevez l'ouvrage de vos compagnons d'armes ; remplissez vos glorieuses destinées. Partez, volez à la victoire : la discipline la prépare, la valeur la donne ; l'une enchaîne la gloire, l'autre commande l'estime : un soldat français ne les sépare point. Suivez ce drapeau que je vous remets au nom de la République ; entourez-le dans les batailles : dites alors, en le voyant, « La patrie compte sur nous » ; et vous vaincrez. »

Vive la République !

En terminant, le président du Directoire remet aux deux sergens-majors du bataillon deux drapeaux tricolor. Ceux-ci vont les déposer au centre de la colonne.

Les officiers de l'état-major distribuent ensuite des armes aux jeunes guerriers ; ils s'en saisissent avec ardeur, et courent se former en bataillon autour de la colonne élevée aux héros morts en défendant la patrie. On croit voir ces nombreux vengeurs sortir tout armés du sein de la terre de la liberté.

La trompette donne le signal des évolutions militaires : les colonnes républicaines se déploient, et exécutent, sous les yeux de leurs jeunes émules, les manœuvres brillantes qui tant de fois leur assurèrent la victoire.

642

Ces exercices finis, le conservatoire exécute des airs patriotiques, et les bataillons viennent défiler devant la statue de la Liberté : ils recueillent de nouveau les témoignages de la satisfaction publique. Les étendards s'inclinent avec vénération devant la colonne élevée à la gloire des héros morts au champ d'honneur ; tous les guerriers jurent sur leurs armes de venger leurs mânes.

Une salve générale d'artillerie annonce la fin des cérémonies.

Le Directoire lève la séance aux cris universels de *vive la République*, et se remet en marche, à la tête de son cortége, vers la maison du Champ-de-Mars. Les conscrits nouvellement armés ferment la marche.

Les citoyens se rendent en foule sur les places publiques, où de brillantes illuminations prolongent les plaisirs de la journée.

Le Directoire, après avoir été salué par les membres du corps diplomatique et les autorités constituées, remonte dans ses voitures, et retourne à son palais dans le même ordre qu'il en était arrivé.

Du 1.er Vendémiaire, an 8 de la République française, une et indivisible.

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF arrête que le procès-verbal ci-dessus de la fête anniversaire de la fondation de la République, célébrée à Paris cejourd'hui, sera imprimé et distribué en la manière ordinaire, et que des exemplaires en seront envoyés aux administrations centrales des départemens et aux armées.

Pour expédition conforme, *signé* GOHIER, *président;* par le Directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Vendémiaire an 8.